

## CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour bénéficier de l'appui financier du FSPME, les PME doivent remplir les critères suivants :

1. <b>Résidence fiscale de l'entreprise</b> : Être une entreprise avec résidence fiscale en Côte d'Ivoire
2. <b>Date de Création</b> : Être une entreprise ayant au moins deux (2) années d'existence avec une date de début d'activité au 1er janvier 2018 au plus tard.
3. <b>Situation judiciaire</b> : Les entreprises ne doivent pas avoir déposé de déclaration de cessation de paiement au 1er mars 2020.
4. <b>Conformité fiscale et sociale</b> : Être une entreprise qui est à jour du règlement de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2019 ou qui bénéficie d'un moratoire du paiement de ses impôts et charges sociales négocié avec l'administration Fiscale et Sociale.
5. <b>Statut de l'entreprise</b> : Être une entreprise répondant au statut de PME tel que prévu par la loi n° 2014-140 du 24 Mars 2014. A ce titre être une entreprise qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxe n'excédant pas un (1) milliard de FCFA au titre de l'exercice fiscal clos au 31 décembre 2019.
6. <b>Situation financière de l'entreprise</b> : Être une PME ayant enregistré une baisse de son chiffre d'affaires hors taxes d'au moins 25% sur total des mois de Mars, Avril et Mai 2020 comparé au total Mars, Avril et Mai 2019 tel que certifié par un CGA ou un expert-comptable ou attesté par le service d'assiettes compétent
7. <b>Engagement social</b> : La PME bénéficiaire du soutien du FSPME devra s'engager à : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ ne pas licencier pour motif économique sur une période de douze (12) mois à compter de la date de mise en place du prêt ;</li><li>✓ à disposer d'un plan de réembauche des employés ayant été licenciés à cause de la crise sanitaire ;</li><li>✓ participer aux activités de suivi et de renforcement des capacités des PME ;</li><li>✓ ne pas distribuer de dividendes durant la première année de mise à disposition du financement.</li></ul>